

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 25163
Numéro SIREN : 790 031 645
Nom ou dénomination : A.26

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2021 sous le numéro de dépôt 132251



2113238801



REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
PROCES VERBAL DE DEPOT D'ACTES

Dénomination : A.26

Numéro RCS : 790 031 645

Numéro Gestion : 2012B25163

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse : 165BIS R DE VAUGIRARD
75015 PARIS

Numéro du Dépôt : 2021R132251 (2021 132388)

Date du Dépôt : 20/10/2021

- Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

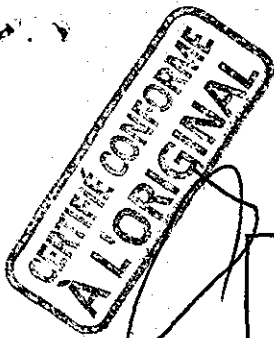
Date de l'acte : 05/10/2021

Décision 1 : Changement de président

Décision 2 : Changement de directeur général

fait à Paris, le 20 octobre 2021

02325463



PGOS/10/21CZ,CN

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :
20 OCT. 2021
Sous le N° :
R132251

A.26

SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 67 000 €
165 Bis Rue de Vaugirard
75 015 PARIS
RCS PARIS 790 031 645

**PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05 OCTOBRE 2021**

Ce jour à 10 heures, les associés de la **SAS A.26** se sont réunis au siège social, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, sur convocation faite par le Président, la société **SAGL** représentée par son mandataire, Monsieur **Philippe GALLOIS**.

Il est établi une feuille de présence qui est émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Monsieur **Philippe GALLOIS** préside la réunion.

Messieurs **Mickael BARABE** et **Marc SEIFERT** actionnaires et acceptant sont désignés comme scrutateurs.

La feuille de présence permet de constater que le quorum est atteint.

Monsieur **Philippe GALLOIS** constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts, et qu'en conséquence elle peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ☐ *Nomination d'un nouveau Président*
- ☐ *Nomination d'un nouveau Directeur Général*
- ☐ *Pouvoirs donnés au Président.*

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ♦ *La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,*
- ♦ *Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.*

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les 3 résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président actuel ayant souhaité ne pas se représenter pour un nouveau mandat, l'Assemblée Générale désigne en qualité de nouveau Président à compter de ce jour, Monsieur **Christophe DAMIAN**, né le 06 Août 1964 à **NEULLY SUR SEINE** (Hauts de Seine), demeurant au 190 Rue de Grenelle à **PARIS 75015**, de nationalité française pour un mandat de 2 ans.

Monsieur **Christophe DAMIAN** conservera son mandat de Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne en qualité de nouveau Directeur Général à compter de ce jour, Monsieur **Philippe GALLOIS**, divorcé, né le 26 octobre 1959 à **Nevers** (Nièvre), demeurant au 59 Bld Raspail à **PARIS – 75006**, de nationalité française, pour une durée indéfinie.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président pour procéder aux formalités nécessaires pour acquérir le bien immobilier et mettre en place ces financements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité

* * *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS